

DEPARTEMENT HAUTE LOIREARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUXCOMMUNE DE SAINT BONNET LE FROID**Séance du 18 SEPTEMBRE 2025**

Date de la convocation : 12 septembre 2025
 Conseillers en exercice : 11
 Conseillers absents : 2

Date d'affichage : 12 septembre 2025
 Conseillers présents : 9
 Conseillers votants : 9

**L'an deux mil vingt-cinq, le 18 SEPTEMBRE à 20H00
 Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni
 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SANTY, Maire.**

PRESENTS : SANTY Jean-Pierre - HILAIRE Thierry - SAGNOL Isabelle – PACALON Thibaut – MICHEL Julie-
 MARCON Johanès - BLANCHON Mélanie- - BOUILLOT Sylvain NEBOIT Francis

ABSENTS : GRANDVAUX Pascal- BRUAS Christian

M. Thibaut PACALON a été nommé secrétaire de séance

DM 2025/32

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 modification des imputations du BP

Monsieur le maire expose qu'il y a lieu de réajuster les crédits budgétaires du budget Principal 2025 suite à la modification du montant de l'emprunt dans le cadre des travaux de réhabilitation et extension d'un bâtiment communal et de corriger des erreurs de provision de compte dans un même chapitre lors de l'élaboration du budget primitif de 2025.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

– Approuve la décision modificative suivante :

- FONCTIONNEMENT DEPENSES
 - CHAPITRE 011– Article 61358 : - 1 700 €
 - CHAPITRE 011 – Article 61521 : - 300 €
 - CHAPITRE 011 – article 615228 : - 23 000 €
 - CHAPITRE 011 – article 615231 : + 23 500 €
 - CHAPITRE 011 – article 61551 : + 1 000 €
 - CHAPITRE 011 – article 61558 : - 7 500 €
 - CHAPITRE 011 - article 6156 : + 3 700 €
 - CHAPITRE 011 – article 6161 : + 4 300 €
- INVESTISSEMENT DEPENSES :
 - Chapitre 023 – article 2313 : + 25 000 €
- INVESTISSEMENT RECETTES
 - CHAPITRE 16 – Article 1641 : + 25 000 €

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
 Jean-Pierre SANTY

